

## Vers un système moins solidaire ?

# Un enjeu démocratique !

Ni naïfs, ni dupes ! Par points ou à prestations définies, les débats à venir sur l'éventuelle réforme du système ne doivent pas faire oublier la volonté initiale : évacuer tout débat public sur le financement du système de retraite !

### Désengagement programmé de l'Etat dans le financement des retraites

A la différence du système actuel à prestation définie, **le système par points ne s'engage qu'à un niveau de cotisations et non à un montant de pension** (cf p.4).

Un système par points définit d'abord l'enveloppe à répartir, le taux de cotisation étant fixe : dès lors, pour un nombre croissant de retraités, le montant des pensions ne peut que diminuer.

Depuis 1960, la part du PIB consacré aux retraites augmentait en proportion du nombre croissant des retraités.

En figeant la part de PIB consacrée aux pensions et en gelant le taux de cotisation, on fait supporter aux seuls retraités de demain les effets du vieillissement de la population : c'est pourtant au nom de l'équité inter-générationnelle que nous est présentée la future réforme !



Lecture : Entre 1960 et 2015, la part des plus de 65 ans est passée de 11,6% à 18,6% de la population totale (+ 8 points). Dans le même temps, la part du PIB consacrée aux pensions a augmenté de 9 points (de 5% à 14%). Selon les scénarios du gouvernement, d'ici 2050, la part des plus de 65 ans devrait encore augmenter de 7,5 points, mais la part du PIB consacrée aux retraites ne devrait pas bouger (ou baisser). L'ajustement du système se fera essentiellement par la diminution des pensions, et secondairement par un report de l'âge effectif de la retraite.

Source : Michael Zemmour, économiste (Clersé, Lille) - Alternatives Économiques (blog)

D'autres choix sont possibles, comme augmenter le taux de cotisation, mesure indolore si elle s'accompagne d'une hausse des salaires. Le Medef ne veut pas en entendre parler.

### Cotiser, ce n'est pas épargner

Pour mesurer l'enjeu social de la réforme à venir, demandons-nous ce qu'est la cotisation : du salaire ou de la prévoyance ? La cotisation sociale n'est pas de la prévoyance ou de l'épargne, c'est la partie socialisée de notre salaire, celle qui assure à tous un niveau de protection sociale que les autres pays nous envient, des droits sociaux dont le but est de faire face aux aléas de la vie, de réduire les inégalités et d'assurer un niveau de vie décent hors de l'emploi. Sans cotisation sociale, il reviendrait à chacun de se payer ses propres protections. **Les Américains consacrent 15% du PIB pour un système de santé privé très largement inférieur au nôtre, qui est financé par des cotisations sociales représentant 10% du PIB.**

### D'une cotisation redistributive vers une stricte contributivité de la cotisation

La cotisation retraite actuelle comporte 20% de droits redistributifs. Il s'agit des droits familiaux, des pensions de réversions, des pensions d'invalidité, des dispositifs de départ anticipé mais aussi des majorations de pensions ou des périodes donnant droit à des majorations de durée cotisée ou assimilée à des durées cotisées (chômage, maladie, période de stage, enfants, etc).

Comment ces dispositifs qui visent à réduire les inégalités liées aux aléas de carrière seraient-ils pris en compte dans un système par points, essentiellement contributif ? Certes ces mécanismes existent dans les complémentaires par points... mais à hauteur de 6,9% seulement !

« Grâce essentiellement aux dispositifs de solidarité (droits familiaux, périodes validées pour chômage ou invalidité, minimum contributif...), le système de retraite français opère une redistribution importante entre assurés d'une même génération : les inégalités de retraite (rapport interdécile) sont dans un rapport de 1 à 4 alors que les inégalités de carrière salariale (qui combinent les inégalités de niveau de salaire avec les inégalités de durée de carrière) sont dans un rapport de 1 à 7. »

7<sup>e</sup> rapport du COR - 27 janvier 2010

Stricte contribution des cotisations, mise à plat des mécanismes de solidarité : de quoi ouvrir l'appétit et l'avidité des assurances privées et des marchés financiers, dès lors que ces principes relèveront de la régulation politique et non plus de la loi.

Si l'objectif de la réforme n'était qu'une question de « protection des carrières hachées, instables ou atypiques », comme l'affirme le Haut Commissariat à la Réforme des Retraites, ne suffirait-il pas dès lors d'adapter le système actuel ou d'interroger le problème de la précarité du travail et la politique de l'emploi ? ■